

COMMUNE D'OFFWILLER



Rapport du Conseil municipal du 10 novembre 2023

Dans sa séance du 10 novembre 2023 tenue sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 ;
2. D'offrir à Mme Sandra Saemann, animatrice du Conseil municipal des jeunes d'Offwiller, un bon cadeau d'une valeur de 300,00 euros.
3. De renouveler pour une nouvelle période de neuf ans (novembre 2023 à novembre 2032) les baux à ferme au profit du GAEC du Mittelbach, du GAEC Bignet-Leininger, de l'EARL Nicolas Schaefer, d'Arnaud Bauerlé et de Thomas Schutt.
4. De fixer le prix du fermage pour la location des terrains communaux à 1,33 euros/are/an.
4. D'accorder sur la période allant du 18 novembre 2023 au 1^{er} mars 2024 un droit de pâturage à l'EARL Nicolas Schaefer pour un loyer de 320,00 euros. En sont cependant exclus, cette année, les parcelles exploitées par le GAEC de la Roeth (Breittmatt, Roesebesch et Widematt).
5. De mettre à la disposition de l'Association des parents d'élèves d'Offwiller-Rothbach le garage situé sur la place du monument aux Morts et appartenant à la commune, dans les conditions fixées dans une convention d'occupation précaire et révoicable.
6. De laisser le court de tennis en libre accès à toute personne domiciliée à Offwiller à compter du printemps 2024 pour une période expérimentale d'un an.

À Offwiller, le 10 novembre 2023.

Le Maire, Patrice Hilt